



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 55295

Texte de la question

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire qui s'est tenu à Nantes le 28 février 2000 a prévu, dans les mesures annoncées, des actions en faveur du tourisme littoral et notamment « la promotion des classes de mer ». Dans le dossier afférent à ces mesures, il est précisé : « L'objectif est de proposer aux jeunes scolarisés une ouverture sur l'espace littoral qu'ils apprendront ainsi à mieux connaître dans toute sa diversité, tout en les sensibilisant à la fragilité de ce milieu. » L'association pour la promotion des classes de mer oeuvre dans ce sens depuis plus de douze ans et, par ses diverses actions, a vu durant cette période la part des classes de mer dans l'ensemble des classes de découverte passer de 12 à 22 %. L'APCM vient de lancer une action touchant toutes les classes de CM 1-CM 2 et intitulée : « Dessine-moi les ressources de la mer ». Ce concours de dessins à but pédagogique est doté de séjours gratuits en classe de mer pour les classes lauréates. Les précédentes éditions de ce concours avaient rassemblé environ 3 000 classes, soit 70 000 enfants. Ce concours est placé sous le patronage des ministères de l'éducation nationale, de l'équipement et des transports, de l'agriculture et de la pêche, de l'aménagement du territoire et de l'environnement et, bien entendu, du secrétariat d'Etat au tourisme. Il reçoit le concours de l'émission de FR 3, Thalassa. Son partenaire principal est l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture. Dans ces conditions, M. François Cuillandre demande à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme s'il ne serait pas possible qu'une aide publique soit apportée à cette action, tout à fait dans la ligne des décisions du CIADT et qu'elle soit éligible au titre de la dotation budgétaire évoquée plus haut. Cette aide permettrait de faire profiter un maximum d'enfants à cette sensibilisation au monde maritime et au littoral.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire fait part de son souhait de voir le Gouvernement attribuer une aide publique à l'association pour la promotion des classes de mer afin d'organiser le concours « Dessine-moi les ressources de la mer ». Cette initiative intéresse de nombreux ministères : éducation nationale, équipement, transports et logement, agriculture et pêche, aménagement du territoire et environnement, et, bien sûr, tourisme. En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier, il faut tout d'abord rappeler qu'à la suite des événements dramatiques de décembre 1999, des mesures financières spécifiques au secteur du tourisme ont été prises dès le 12 janvier 2000 et confirmées par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 28 février 2000. Elles avaient en particulier comme objectifs la requalification des stations et la gestion de la fréquentation touristique des plages, la requalification paysagère des villages de vacances et de l'hôtellerie de plein air, et le développement des classes de découverte et des classes de mer. Pour mener ces différentes actions, le Gouvernement a décidé de mobiliser une enveloppe de 117 millions de francs afin de permettre l'élaboration d'avenants aux volets touristiques des contrats de plan mis en place avec les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. Ces crédits sont ainsi venus compléter les autres mesures de subventions, prêts, garanties et financements de campagnes de restauration de l'image touristique de la France et de l'arc atlantique décidées lors de ce même CIADT. En ce qui concerne les classes de mer proprement dites, il est à noter que la valorisation du littoral et le tourisme des jeunes figurent parmi les priorités du

secrétariat d'Etat au tourisme. En effet, le littoral et son arrière-pays constituent un espace particulièrement attractif dont il convient de mettre les atouts en exergue et de faciliter la découverte. Parallèlement, les jeunes cherchent des moyens d'évasion et de recontre. Ils ont le souci, avec leurs enseignants, de mieux connaître le patrimoine et les richesses naturelles, environnementales et culturelles de notre pays. Le développement des classes de mer est un des éléments susceptibles de répondre à ce désir. Dans cette perspective, le Gouvernement a choisi de favoriser le développement et l'investissement en matière de mise en conformité des équipements pour l'accueil hors saison (chauffage, équipements sportifs et de loisirs couverts...), de mise aux normes spécifiques de ces équipements pour l'accueil des enfants, et en matière d'équipements pédagogiques répondant à l'évolution des besoins des enfants et des enseignants quant au contenu et à l'activité des classes de découverte. C'est pourquoi le CIADT a décidé de promouvoir les classes de mer et de proposer aux jeunes scolarisés une ouverture sur l'espace littoral. Ils apprendraient ainsi à mieux le connaître dans toute sa diversité, tout en étant sensibilisés à la fragilité de ce milieu. Dans ce cadre, la secrétaire d'Etat au tourisme a décidé d'attribuer une subvention de 50 000 francs à l'association pour la promotion des classes de mer, afin d'accompagner son initiative.

Données clés

Auteur : [M. François Cuillandre](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55295

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mars 2001

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7103

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1861